

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**Avis
22 juillet 2015****JEXT 150 microgrammes, solution injectable en stylo pré-rempli**

Boîte de 2 stylos pré-remplis de 0,15 ml de solution (CIP : 34009 300 382 9 1)

JEXT 300 microgrammes, solution injectable en stylo pré-rempli

Boîte de 2 stylos pré-remplis de 0,30 ml de solution (CIP : 34009 300 383 0 7)

Laboratoire ALK-ABELLO

DCI	Adrénaline
Code ATC (2013)	C01CA24 (Agents adrénérgiques et dopaminérgiques)
Motif de l'examen	Inscription
Liste(s) concernée(s)	Sécurité Sociale (CSS L.162-17) Collectivités (CSP L.5123-2)
Indication(s) concernée(s)	« Traitement d'urgence des réactions allergiques aiguës graves (chocs anaphylactiques) provoquées par des piqûres ou des morsures d'insectes, des aliments, des médicaments ou d'autres allergènes ainsi que du choc anaphylactique induit par un exercice physique ou idiopathique ».

01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

AMM (procédure décentralisée)	31 janvier 2011
Conditions de prescription et de délivrance	Liste I

02 CONTEXTE

Il s'agit d'une demande d'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des spécialités agréées aux collectivités d'un complément de gamme d'une boîte de 2 stylos, conformément à la demande de la Commission (avis du 27 avril 2011).

03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces données et informations et après débat et vote, la Commission estime :

03.1 Service Médical Rendu

La Commission considère que le service médical rendu par JEXT 150 microgrammes et JEXT 300 microgrammes est important dans l'indication de l'AMM.

La Commission donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux et sur liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités et divers services publics dans les indications et aux posologies de l'AMM.

► **Taux de remboursement proposé : 65 %**

03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

Ces spécialités n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux conditionnements des spécialités JEXT 150 microgrammes et JEXT 300 microgrammes déjà disponibles.